

Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD)

Avis pour la conférence Rio + 20 de l'ONU

- Demandé par le ministre de l'Energie et du Climat, Paul Magnette
 - Préparé par les groupes de travail *Relations Internationales* et *Stratégies de développement durable*
 - Approuvé par l'assemblée générale du 25 février 2011 (voir annexe 2)
 - La langue originale de ce texte est le néerlandais
-

1. Contexte et demande d'avis

[1] L'« Earth Summit » a été organisé à Rio de Janeiro en 1992. Lors de cette conférence, la communauté internationale a adopté l'Agenda 21, un plan d'action mondial pour le développement durable, ainsi que la déclaration de Rio pour l'environnement et le développement. La Commission du développement durable (CDD) a également été créée en 1992 afin d'assurer le suivi des accords de Rio. Le 24 décembre 2009, l'assemblée générale des Nations Unies a décidé d'organiser au Brésil une nouvelle conférence des NU sur le développement durable en 2012, 20 ans après la conférence de Rio : l'UNCSD (*UN Conference on Sustainable Development*). L'objectif de cette conférence est de renouveler l'engagement politique pour le développement durable, d'évaluer les progrès enregistrés depuis 1992, de définir les lacunes dans l'exécution des accords de Rio et de Johannesburg, et d'examiner les défis actuels.

L'UNCSD de 2012 sera placée sous le signe de deux thèmes: « une économie verte dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté » et « le cadre institutionnel du développement durable ». A l'instar des Etats membres, les organisations intergouvernementales des NU et les « Major Groups » jouent un rôle important dans le processus. Pour impliquer ces acteurs dans ce processus, le secrétariat de l'UNCSD les a consultés sur les thèmes de Rio+20 par le biais de questionnaires. Les réponses ont été rassemblées dans un rapport de synthèse.

[2] Ces initiatives indiquent déjà que la société civile accorde une grande importance à Rio+20, la considérant comme une opportunité unique de donner le coup de fouet nécessaire pour arriver à un développement plus durable de notre planète. Le CFDD et ses organisations membres vont s'engager dans ce processus, entre autres en informant leurs membres sur la préparation de la conférence et en les y impliquant. Le CFDD apprécie donc que le gouvernement, en la personne du ministre Magnette, souhaite suivre de près le processus Rio+20 et y associer également les parties prenantes. Dans ce cadre, le ministre a, le 7 décembre dernier, demandé un avis au conseil sur « les principales questions stratégiques pour la Belgique et l'UE concernant les objectifs et les thèmes » à ce stade des préparations de la conférence. Le conseil demande au gouvernement de continuer à placer Rio+20 en haut de l'agenda et de consulter les parties prenantes. Le conseil demande en outre d'associer le processus à la politique nationale, de mettre effectivement en oeuvre les principes et priorités du développement durable pour lesquels le gouvernement s'est engagé, et de communiquer à ce sujet avec la population. Dans ce cadre, le conseil rappelle le dixième principe de la déclaration de Rio (informer et sensibiliser les citoyens): une étape comme Rio+20 est une occasion idéale pour le gouvernement de démontrer clairement à la presse et au public que le développement durable est l'un des fils conducteurs de la politique à différents niveaux et que les autorités collaborent en la matière avec les autres acteurs.

2. « Implementation gaps » - des progrès limités depuis Rio 1992

- [3] Où en sommes-nous, 20 ans après Rio ? Le CFDD estime que depuis Rio, une politique et un cadre institutionnel pour le développement durable ont vu le jour au niveau onusien et à d'autres niveaux politiques, et que cela a permis quelques résultats bien que les attentes n'aient pas été rencontrées. Depuis 1992, la croissance économique (avec une augmentation du PIB mondial de 60 %) et la globalisation ont stimulé la prospérité dans de nombreuses régions du monde. Mais divers facteurs entraînent encore trop d'inégalités entre les pays et au sein même des nations. La pauvreté et l'incertitude alimentaire continuent de toucher de nombreux pays et groupes de population et réduisent les chances d'atteindre la majorité des objectifs du Millénaire à l'horizon 2015.
- [4] D'autre part, la production et la consommation croissantes, ainsi que le caractère non durable de certaines formes de production et de consommation, ont créé, ces deux dernières décennies, une pression accrue sur les écosystèmes et la biodiversité, poussant notre planète à vivre de plus en plus au-dessus de sa biocapacité depuis les années '70.¹ Une série de développements problématiques se sont de plus en plus dessinés tant du côté "input" que "output" du processus économique, notamment le manque de matières premières et de sources d'énergie d'une part et la menace d'une crise du climat par des émissions de gaz à effet de serre d'autre part. Enfin, il faut mentionner la récente crise économique et financière qui peut hypothéquer un développement plus durable de notre monde à différents niveaux.
- [5] Ni le processus de Rio ni les trois grandes conventions des Nations Unies qui s'en sont suivies (climat, biodiversité, désertification) n'ont initié une rupture de tendance. Il semble que ces processus n'ont aucun ascendant sur d'autres processus, ou sont contrés par ceux-ci, de sorte qu'une intégration effective des trois dimensions du développement durable ne peut pas avoir lieu. Le CFDD a déjà souligné ce problème dans de précédents avis : un cadre, des procédures et des organismes pour le développement durable ne suffisent pas lorsqu'ils se trouvent en marge de l'actualité politique et ne sont pas utilisés de manière efficace dans la politique *mainstream*.² Comme autres raisons des résultats limités du processus de DD, le CFDD souligne un manque d'engagement politique pour cette démarche, un manque de cohérence et de coordination de la politique à différents niveaux, un manque de transparence, de participation et de moyens ainsi qu'un manque de mise en œuvre des mesures convenues.
- [6] Le CFDD pense que le manque de progrès depuis Rio 1992 et la constatation d'une série d'« implementation gaps » et de nouveaux défis doivent aboutir au positionnement central du développement durable comme paradigme principal à différents niveaux, nécessitant tant un engagement politique que des objectifs concrets, un calendrier et un plan d'actions spécifiques. Dans cette approche, les liens entre les différentes crises auxquelles nous sommes actuellement confrontés (incertitude alimentaire, changements climatiques, perte de biodiversité, crise économique et financière, pénuries énergétiques et de matières premières, pauvreté) doivent occuper le premier plan et une politique réellement intégrée doit être poursuivie.
- [7] Le CFDD demande donc que la Belgique, dans sa préparation de Rio + 20, souligne le lien entre les objectifs de cette conférence (renouvellement de l'engagement politique pour le développement durable, évaluation des progrès et des lacunes depuis 1992, identification des nouveaux défis) et les deux thèmes (l'économie verte et le cadre institutionnel pour le développement durable). Ces objectifs et thèmes doivent être examinés ensemble. La nécessité d'une « économie verte dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté » découle par exemple des « implementation gaps » constatés et ce verdissement ne peut pas être efficace si le cadre institutionnel et la gouvernance mondiale ne s'axent pas sur un développement durable de la planète. Enfin, le CFDD insiste sur le fait

¹ Voir les rapports Millenium Ecosystem Assessment : <http://maweb.org/en/Reports.aspx>

² 2010a06 §§ 6 et suivants

que Rio 2012 ne remplacera pas les accords de 1992 et 2002 : les engagements pris alors à Rio et à Johannesburg restent d'application.

3. Vers une économie verte dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté

- [8] Le CFDD constate qu'il n'y a pas de consensus sur une définition de « green economy », mais qu'une interprétation de ce concept a pris forme depuis la première PrepCom. Le thème sera abordé durant la conférence de Rio comme « *A green economy in the context of sustainable development and poverty eradication* » et ce concept élargi tient compte des critiques, notamment formulées par les pays en voie de développement. Le CFDD estime en effet préférable de placer l'économie verte dans le cadre du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Dans sa réponse au questionnaire de l'UNCSD, l'UE affirme en ce sens que la « *green economy should be understood as a set of tools and a roadmap to accelerate and facilitate a transition to an economy that is consistent with sustainable development, integrating social, economic and environmental concerns* ». Dans cette optique, l'UE associe le verdissement de l'économie au « 10 Year Framework of Programmes on Sustainable Consumption and Production », un thème qui sera abordé pendant la CDD19 qui se tiendra en mai 2011. Dans sa réponse au questionnaire, la Belgique associe également le thème de l'économie verte à « une production et une consommation durables » et souligne la nécessité d'y inclure la dimension sociale. Le CFDD estime qu'il s'agit là d'une bonne approche qui doit être approfondie dans les processus vers Rio 2012.
- [9] En ce qui concerne la concrétisation de l'économie verte, le CFDD rappelle le principe mentionné lors d'un précédent avis selon lequel une transition qui « *soit équitable et acceptable à la fois d'un point de vue social (programmes de transition concernant l'emploi) et d'un point de vue économique (dont la compétitivité)* » est nécessaire.³ Le même avis souligne la nécessité d'intégrer également la dimension internationale dans la transition: il faut donner aux pays en voie de développement l'opportunité de se développer de manière durable. Un verdissement de l'économie doit en ce sens contribuer également à atteindre les objectifs du Millénaire.
- [10] Quant aux acteurs de ce processus, le CFDD souligne le rôle crucial et la responsabilité des autorités, producteurs et consommateurs pour arriver à un verdissement de l'économie et à une production et une consommation plus durables, ainsi que l'importance d'une concertation entre tous ces acteurs concernés. Pour les autorités publiques, le conseil estime qu'elles doivent assumer leur responsabilité à différents niveaux afin de créer un cadre pour un verdissement de l'économie dans un contexte de développement durable et de lutte contre la pauvreté. Comme le conseil l'a formulé dans un avis antérieur, « *la première tâche des pouvoirs publics consiste à prévoir une société bien organisée où l'on respecte à la fois l'entreprise, le tissu social et l'environnement et où ce respect est fixé dans des règles et lois claires que l'on fait également respecter correctement.*»⁴
- [11] Le CFDD estime que les entreprises peuvent également jouer un rôle primordial dans le verdissement de l'économie. La Task Force Economie verte de la Chambre de Commerce internationale (ICC) affirme à juste titre : « *Business and Industry has a crucial role in delivering the economically viable products, processes, technologies, services, and solutions required for the transition to a Green Economy.* » Le conseil estime donc qu'il est utile d'examiner les réalisations en la matière au sein du processus Rio + 20, qu'il s'agisse d'investissements de sociétés dans l'écotechnologie, des efforts fournis par les producteurs en matière d'efficacité en termes de matériel et d'énergie ou des engagements en matière de responsabilité sociétale des entreprises et d'investissement socialement responsable (RSE et ISR). De la définition même de la RSE⁵ il ressort qu'en tant qu'instrument volontaire, elle ne peut pas remplacer le cadre légal nécessaire, mais elle représente l'un des instruments (à

³ Voir l'avis du sommet de Copenhague : http://www.frdo.be/DOC/pub/ad_av/2009/2009a16n.pdf § 4

⁴ Voir avis CFDD 2006a3 § 5 et 2006a02 § E

⁵ Voir plan d'action fédéral RSE:

<http://www.poddo.be/uploads/documentenbank/ac16fbc524ddef9dd2d010745dcb7209.pdf>

côté des instruments réglementaires, économiques et sociaux) pour réaliser les objectifs d'un développement durable.

[12] Le conseil trouve également nécessaire de mesurer les progrès en matière de verdissement de l'économie à l'aide d'indicateurs adéquats. Il peut s'agir d'un ensemble d'indicateurs⁶ ou de quelques indices agrégés – dans cette dernière approche, il est important de compléter l'indice « évolution du PIB » par d'autres indices comme l'empreinte écologique, l'indice de développement humain et un indice de prospérité. Le CFDD pense que le travail de la commission Stiglitz – Sen « *on the Measurement of Economic Performance and Social Progress* » à la demande du gouvernement français peut être une contribution utile dans ce domaine, tout comme le processus que la Commission européenne a initié en 2007 avec la conférence « Beyond GDP »⁷.

[13] En ce qui concerne la concrétisation de l'« économie verte », le rapport récent de l'UNCSD mentionne sept pistes : « *green stimulus packages; eco-efficiency; greening markets and public procurement; investments in sustainable infrastructure; restoration and upgrading of natural capital; getting prices right; and ecological tax reform* ». Le CFDD apprécie cette concrétisation du concept, bien que d'autres interprétations soient également possibles. Le conseil souligne cependant la nécessité de respecter les principes d'économie verte et de développement durable visés aux paragraphes 7 et 9 lors de l'élaboration des sept pistes et propose d'ajouter quatre pistes supplémentaires : les *emplois verts et décents*⁸, l'*innovation et l'entrepreneuriat*, le *transfert de technologie* (et son financement, dans le but de stimuler le verdissement de l'économie dans les pays en voie de développement) et les *finances publiques* (une réforme du budget dans le sens d'une production et consommation durables, sans en menacer l'équilibre).

[14] Le CFDD a déjà souligné l'importance des pistes « *green and decent jobs* », « *innovation et l'entrepreneuriat* » et « *technology transfer* » dans de précédents avis (voir schéma à l'annexe 1). Le conseil souligne que « innovation » peut aussi bien avoir un caractère technologique et économique que sociétal. Pour l'interprétation des « *green and decent jobs* », le conseil renvoie également au récent avis publié à ce sujet par le CCE⁹, qui mentionne aussi le rôle de l'innovation et de l'entrepreneuriat.¹⁰ En ce qui concerne les *finances publiques*, le conseil souligne que le processus Rio+20 doit accorder suffisamment d'attention aux moyens nécessaires pour concrétiser la transition vers une économie verte, tant au Nord qu'au Sud. A la suite de la crise économique et financière, les Etats membres et les organisations mondiales sont en effet confrontés à de graves problèmes financiers et ils se préoccupent à juste titre de réduire les déficits et de réaliser des équilibres budgétaires. Il est donc crucial de savoir comment d'une part réaliser des économies et d'autre part générer les moyens supplémentaires nécessaires pour une transition vers un verdissement de l'économie et une société pauvre en carbone, et ce d'une manière compatible avec le développement durable – où les objectifs financiers, économiques, sociaux et écologiques sont intégrés. Dans cette optique, il est important de noter qu'entre autres, le Secrétaire général des NU plaide¹¹ pour une taxe sur les transactions financières ou une taxe sur le carbone au niveau mondial, qui semble le niveau le plus indiqué.

[15] Le CFDD pense que les onze pistes mentionnées peuvent nous mettre sur la voie d'un verdissement de l'économie et le conseil les a déjà mentionnées et précisées dans de nombreux avis. Le schéma de l'annexe 1 offre un aperçu succinct et non exhaustif en la matière, avec des renvois aux avis en question pour de plus amples détails.

⁶ Voir l'avis du CFDD sur les indicateurs 2007a15

⁷ Dans ce cadre, la Commission a publié une communication en août 2009: "GDP and beyond" (COM(2009) 433)

⁸ Le BIT y a accordé beaucoup d'attention et associe les emplois verts à l'agenda « decent work » : voir *Green Jobs: Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World* : http://www.ilo.org/global/resources/WCMS_098503/lang--en/index.htm

⁹ Voir le site web du CCE : <http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc10-470.pdf>

¹⁰ 4.4: « l'entrepreneuriat peut être considéré comme un catalyseur de l'innovation en général et de l'innovation en particulier. »

¹¹ Voir le rapport du UN Secretary-General's High-level Advisory Group on Climate Change Financing (novembre 2010): <http://www.un.org/wcm/content/site/climatechange/pages/financeadvisorygroup/pid/13300>

4. Le cadre institutionnel : pistes pour une plus grande efficacité

- [16] Comme mentionné au § 10, le CFDD est d'avis que l'analyse du thème de la conférence « le cadre institutionnel pour le développement durable » doit tant se baser sur la constatation que le processus de Rio n'a pas encore suffisamment porté des fruits que sur l'objectif d'un verdissement de l'économie dans le cadre du développement durable. En ce qui concerne le premier point, le conseil constate que l'on s'accorde généralement à dire que le manque de mise en œuvre vient entre autres d'une trop grande fragmentation du cadre politique pour le développement durable. Il faut accroître la cohérence et la coordination entre les processus et les institutions impliqués dans le développement durable : un cadre institutionnel cohérent est indispensable pour accroître l'intégration des différentes dimensions. Ce point de vue se retrouve tant dans les positions des Etats membres et dans celles des groupes majeurs que dans les rapports du Secrétaire général : « *The international institutional landscape has been characterized as fragmented, with a silo-like arrangement of regimes and institutions and a related lack of coherence and coordination.* »¹²
- [17] Le CFDD pense que pour obtenir un cadre institutionnel cohérent et une gouvernance efficace du développement durable, il est avant tout nécessaire de renforcer le rôle de la CDD, mandatée pour assurer le suivi du développement durable, au sein de l'ONU. L'une des pistes éventuelles est la fusion de la CDD et d'ECOSOC en un nouveau conseil onusien plus puissant qui serait responsable de la coordination et de la cohérence de la politique sociale, économique et écologique dans le cadre du développement durable. Il faudrait alors un mandat renforcé pour ce nouvel ECOSOC pour veiller à une mise en œuvre cohérente des conventions de Rio (climat, biodiversité, désertification) et de la politique des différents organismes onusiens (BIT, OMS, FAO...), y compris du FMI et de la Banque Mondiale, ainsi que de l'organisation mondiale du commerce. Il est en outre absolument nécessaire de renforcer et de simplifier la concertation entre les différents organismes onusiens et les conventions et de viser une cohérence plus vaste. En ce qui concerne le PNUE, un renforcement de son mandat est nécessaire pour arriver à une meilleure « International Environmental Governance ». Le CFDD demande que notre pays plaide au sein des NU pour une mise en œuvre maximale des pistes mentionnées dans le présent paragraphe.
- [18] Le point de vue du CFDD en la matière n'est pas nouveau : dans son avis pour le sommet mondial de Johannesburg¹³, le conseil plaidait déjà pour un renforcement de la CDD et pour la création d'une autorité responsable de la cohésion du développement durable au sein de l'ONU. Le conseil demandait en outre un renforcement de l'intégration du développement durable dans les institutions existantes de l'ONU, le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC, et la participation des acteurs sociaux à ces institutions - comme c'est le cas au sein de la CDD. Le CFDD a également souligné l'importante contribution de l'organisation internationale du travail (OIT) dans le respect des droits de l'homme et des acquis sociaux dans l'économie mondiale.¹⁴
- [19] L'importance d'une participation nationale à l'UNCSD est également primordiale, comme souligné dans les réactions aux questionnaires. Une démarche ambitieuse – avec par exemple des Stratégies Nationales de DD bien étayées – peut en effet garantir un apport « *bottom up* », et donner aux délégations de la CDD l'impulsion nécessaire pour aller plus loin en matière de développement durable. L'avis du Comité économique et social européen (CESE) sur Rio+20¹⁵ souligne également cet argument: l'UE devrait utiliser Rio+20 afin de redonner vie à ses propres processus et structures de développement durable. Il serait par exemple utile que l'UE « *clarifie les liens entre la stratégie EU2020 en tant que vision à court*

¹² Rapport pour la deuxième PrepCom, réf. voir note en bas de page 1, § 91

¹³ 2002a06

¹⁴ 2002a06 §§ 46-49. Voir aussi 2009 a 04 § 22 et suivants sur la nécessité de mieux intégrer le développement durable dans la politique des institutions multilatérales telles que le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC, et de concrétiser « l'Agenda de Travail Dément » de l'OIT dans des processus économiques.

¹⁵ NAT/469 CESE 1177/2010 « Vers un sommet mondial sur le développement durable en 2012 », voir www.eesc.europa.eu

*et moyen termes et la stratégie européenne pour le développement durable (EUSDS) en tant que vision à long terme. »*¹⁶ Dans cette même optique, l'organisme européen des conseils de l'environnement et du développement durable (l'EEAC) prépare une déclaration reprenant une série de recommandations pour améliorer la gouvernance du développement durable au niveau national, avec une série d'exemples de « best practices » des Etats membres.

[20] De plus, tant les conseils, les Etats membres que les groupes majeurs considèrent qu'une participation plus large est essentielle pour la gouvernance du développement durable. La CDD a toujours connu une forte participation grâce à l'engagement des neuf groupes majeurs et le CFDD trouve important de renforcer encore cette approche dans le processus de Rio+20 et dans le nouveau cadre institutionnel à créer. Le conseil demande que notre pays continue à soutenir dans ce cadre la représentativité et la participation de la société civile au sein de l'ONU. Outre la vision des entreprises, des syndicats, des ONG et des scientifiques, il faut également prêter attention à la contribution d'autres groupes majeurs comme les femmes, les jeunes et les agriculteurs, et leurs organisations représentatives.¹⁷ La Belgique pourrait en outre aussi soutenir le renforcement du 10^e principe de Rio sur la participation et l'accès à l'information et la procédure pour les thèmes environnementaux en plaidant pour une application plus large du traité d'Aarhus (actuellement uniquement d'application dans la région CEENU) au sein des NU.

[21] Le CFDD attire enfin l'attention sur le rôle des conseils du développement durable lorsqu'il est question d'apport et de participation nationaux. Ce point a également été souligné par d'autres acteurs, que ce soit des délégations, des organisations ou des conseils. L'UE affirme par exemple dans sa réponse au questionnaire de l'UNSCD que « *The specific potential of overarching strategies to increase longterm, intergenerational oriented decision making, horizontal policy integration, and multilevel participatory modes of governance can significantly be enhanced by the work of sustainable development councils.* »

¹⁶ Voir le récent avis du CFDD pour le Programme national de Réforme : http://www.frdo.be/DOC/pub/ad_av/2010/2010a11f.pdf

¹⁷ Pour de plus amples informations sur les groupes majeurs de la CDD, voir <http://www.uncsd2012.org/major-groups/>. En ce qui concerne le rôle des organisations qui représentent les femmes, le conseil réfère au chapitre 24 de l'Agenda 21 et aux engagements de la conférence de Pékin (1 995) sur le « gendermainstreaming »

ANNEXE 1

GE TRACK	Mentionné dans les avis du CFDD (liste non exhaustive)
<i>green stimulus packages</i>	- « <i>sustainable new deal</i> » : avis sur la politique de relance du gouvernement fédéral – 2009a05
<i>eco-efficiency</i>	<ul style="list-style-type: none"> - stimuler l'éco-innovation (2007a12 et autres), favoriser l'URE dans les ménages et les entreprises et élargir le système du tiers investisseur (2007a05, 2003a06 et le futur avis AV 02/2011), une mobilité plus durable (2007a09) et un système alimentaire durable (2010a03). - conférence annuelle 2011 CFDD (31 mars) sur une utilisation durable des matériaux et matières premières
<i>greening markets and public procurement</i>	<ul style="list-style-type: none"> - avis sur le plan d'action fédéral corporate social responsibility - intérêt pour la RSE et l'ISR (voir entre autres 200803 § 21 et 2006a13) - sustainable public procurement – durabilité des achats publics (voir entre autres 2009a05 § 20 et 2008a05) - avis plan produits 2009a01, avis troisième PFDD 2008a03
<i>investments in sustainable infrastructure</i>	- financement de projets d'infrastructures durables et de mesures d'économie d'énergie (2009a05 §§ 8 et suivants)
<i>restoration and upgrading of natural capital</i>	<ul style="list-style-type: none"> - exploitation durable des ressources naturelles, entre autres les stocks de poissons (2009a04 §§ 17 et 18 et 2008a06), la biomasse (2008a04) et le bois (2009a12) - avis découplage 2007a09
<i>getting prices right</i>	<ul style="list-style-type: none"> - adaptation fiscale pour des « energy-saving materials and other ecological products and services » (2009a04) - redevance kilométrique à terme (2007a09)
<i>ecological tax reform</i>	<ul style="list-style-type: none"> - réforme fiscale verte moyennant certaines conditions (2010a04 et 2009a09) -
<i>green and decent jobs (with training and transition funding),</i>	<ul style="list-style-type: none"> - élargissement des « emplois verts », « alliance pour l'emploi et l'environnement » (entre autres 2009a05 §§ 16-18) - soutenir des initiatives régionales intéressantes en la matière (<i>ibidem</i>) - emplois durables et décents - avis Copenhague 2009a16 § 2
<i>Innovation and entrepreneurship</i>	- innovations dans le cadre du DD, dans l'avis relatif au rapport d'avancement 2007 sur la stratégie de Lisbonne – réalisation du Programme national de Réforme de la Belgique (2007a12n, §§ 18 et suivants)
<i>technology transfer to LDC (and funding of this TT)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - financement de fonds pour le développement durable au Tiers-Monde - transfert de technologie vers le Sud (2009a16 § 2)
<i>Greening of a – stable - budget / Financing of the transition</i>	

Membres de l'AG ayant droit de vote qui ont participé au vote pour cet avis

- les 4 président et vice-présidents:
T. Rombouts, I. Callens, *J. Turf*, A. Panneels
- 3 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement:
L. Cloots (BBL), S. Leemans (WWF), J. Miller (IEW)
- 4 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement:
J. Dalemans (Broederlijk Delen), B. Gloire (Oxfam), *G. Vandermosten (VODO)*, *N. Van Nuffel (CNCD)*
- 0 des 2 représentants des organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs
- les 6 représentants des organisations des travailleurs:
A. De Vlamincx (ACV-CSC), B. De Wel (ACV-CSC), C. Rolin (CSC-ACV), *S. Storme (FGTB)*, D. Van Oudenhoven (CGSLB), D. Van Daele (FGTB)
- les 6 représentants des organisations des employeurs:
I. Chaput (Essenscia), *A. Defourny (Fédération des entreprises belges)*, A. Deplae (UCM), A. Nachtergaele (FEVIA), M.-L. Semaille (FWA), P. Vanden Abeele (Unizo)
- 3 des 6 représentants des milieux scientifiques:
D. Lesage (UGent), J.P. van Ypersele de Strihou (UCL), E. Zaccai (ULB)

Total: 26 des 38 membres ayant voix délibérative

Remarque: les noms des personnes qui ne sont pas encore nommées en tant que membres du conseil sont notés en italique

Réunions de préparation de cet avis

Les groupes de travail Relations Internationales et Stratégies se sont réunis les 20 janvier et 9 février 2011 pour préparer cet avis.

Personnes ayant collaboré à la préparation de cet avis :

Président

- Prof Dries LESAGE (UGent)

Membres avec voix délibérative et leurs représentants

- Antoinette BROUYAUX (Assoc 21)
- Vincent CAULIER (FEB)
- Marie CORS (IEW)
- Brigitte GLOIRE (Oxfam)
- Sabien LEEMANS (WWF)
- Jacqueline MILLER (IEW)
- Sébastien STORME (FGTB)
- Geert VANCRONENBURG (VBO)
- Gert VANDERMOSTEN (VODO)
- Diana VAN OUDENHOVEN (CGSLB)

Experts

- Cedric VANDEWALLE (cabinet Magnette)
- Tim BOGAERTS (SPPDD)

Secrétariat CFDD

- Jan DE SMEDT
- Jan MERTENS
- Koen MOERMAN